

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1704/SG/CG portant convocation du collège électoral de la Chambre de commerce et d'industrie pour procéder à l'élection des membres de cet organisme

n° 71-1704/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
15 décembre 1971

Numéro JO
n° 24 du 27/12/1971

Date du numéro
27 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

L'article 3 bis modifié de l'arrêté n° 64-30/SPCG est complété ainsi qu'il suit: «-Aucune disposition aboutissant à diminuer ou à supprimer l'indemnité mensuelle de transport d'un membre du Conseil de Gouvernement ne saurait être décidée avant remboursement intégral d'une avance faite précédemment pour acquisition de véhicule personnel. –Le présent additif prend effet du 1er janvier 1969.